



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

volailles

Question écrite n° 131976

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'élevage des poules en micro-cages. À partir du 1er janvier 2012, l'Union européenne interdit l'élevage de poules pondeuses dans des cages de batterie non aménagées, dites « conventionnelles », c'est-à-dire des cages qui ménagent 550 centimètres carrés d'espace par poule, soit une surface inférieure à celle couverte par une feuille de papier A4. Il semblerait que l'industrie fermière britannique se conformera à cette législation, tandis que les éleveurs français, comme leurs homologues polonais et les espagnols, n'y soient pas disposés. Nos amis et partenaires européens évoquent déjà pour certains (Royaume-Uni et Allemagne notamment) une concurrence déloyale, craignant de voir affluer sur leurs marchés des oeufs français, espagnols ou polonais, encore produits selon une méthode qui assure les moindres coûts possibles. On évoque même des menaces de boycott des oeufs français. Et pour cause, ceux-ci se rappellent qu'après l'adoption d'une mesure similaire pour l'élevage des truies, en 1999, le cheptel porcin britannique avait ainsi fondu de 40 % entre 2000 et 2008, plombé par une forte hausse des importations. Il lui demande quelle est sa position sur ce dossier : les éleveurs français doivent-ils appliquer la règle européenne immédiatement ou l'État leur laisse-t-il du temps pour s'y conformer.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131976

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2944

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)